

Programmes de paiement pour les services écologiques (PSE)

Un certain nombre d'idées fausses entourent les programmes de paiement pour services écologiques (PSE). Ce document tente de clarifier certaines de ces questions fréquemment posées tout en utilisant des exemples concrets de programmes existants.

1. **Que sont les programmes de paiement pour services écologiques (PSE) ?** Les programmes de PSE offrent des paiements aux agriculteurs ou aux propriétaires fonciers en échange de la gestion de leurs terres afin de fournir un certain type de service écologique, souvent appelé redevance pour service. Ils constituent un système qui incite à la fourniture de services écologiques par le biais de paiements conditionnels à des fournisseurs volontaires. Ces programmes encouragent la conservation des ressources naturelles sur le marché, ils sont souvent appelés de manière interchangeable paiement pour services environnementaux, écosystémiques ou écologiques.

Parmi les exemples de services écologiques fournis sur les terres privées, citons l'extension des zones tampons riveraines qui fournissent un habitat faunique essentiel et améliorent la qualité de l'eau, la création, la restauration ou le maintien de zones humides, qui améliorent la qualité de l'eau et peuvent protéger les communautés contre les inondations printanières et compenser l'impact des sécheresses, la gestion de la prairie indigène pour améliorer l'habitat essentiel des espèces en péril et l'établissement de haies de pollinisateurs pour fournir un habitat aux pollinisateurs.

2. **Existe-t-il un seul modèle de PSE ?** Il existe de nombreux programmes et modèles de prestation de PSE dans le monde. Au Canada et ailleurs, ils continuent de s'adapter au fil du temps afin d'améliorer l'obtention de résultats environnementaux dans un cadre de principes fondamentaux (incitatifs, communautaires, etc.).
3. **Un suivi scientifique rigoureux est-il effectué?** Un suivi scientifique rigoureux est indispensable à la réussite de tout programme de PSE. La communauté du PSE a beaucoup investi dans l'évaluation des projets pilotes de PSE, ainsi que dans le développement de bases de données. À titre d'exemple, tous les projets des Services de diversification des modes d'occupation des sols (ALUS) sont contrôlés par le personnel d'ALUS et font l'objet d'un audit indépendant (par exemple, en Alberta, ALUS fait appel à Cows and Fish pour contrôler la santé des zones riveraines).

De nombreux programmes ont consacré une quantité importante de ressources à la mise au point de méthodes de surveillance qui sont utilisées aujourd'hui et qui fournissent des mesures scientifiquement solides de manière rentable et efficace.

4. **Le financement des programmes de PSE peut-il être obtenu durablement auprès d'une multitude de sources ??** Les programmes de PSE sont conçus pour pouvoir regrouper des fonds provenant d'une multitude de sources publiques et privées, notamment des compensations de conservation, des fonds d'atténuation, des fondations privées, des fonds de conservation traditionnels et des fonds de particuliers. Cette approche diversifie la base de financement et peut permettre de garantir un financement à long terme provenant de sources publiques et privées, de compensations de conservation, de fonds d'atténuation, de fondations privées et de fonds de conservation locaux.

Par exemple, le financement et le soutien du programme ALUS ont été obtenus de sources telles que la W. Garfield Weston Foundation, Delta Waterfowl, la Calgary Foundation, un certain nombre de municipalités et de comtés et d'autres. L'initiative sur les services écosystémiques (ISE), qui a vu le jour en Colombie-Britannique, était financée à l'origine par l'assiette fiscale des municipalités locales, mais elle s'est élargie depuis et reçoit maintenant un soutien financier de diverses sources publiques et privées, y compris des fondations et des programmes de subventions comme le Columbia Basin Trust, la Real Estate Foundation of BC, l'Alberta Land Institute et le gouvernement de la Colombie-Britannique.

Le soutien du gouvernement ne se limite pas à un financement à long terme. Le soutien gouvernemental aux programmes de PSE peut prendre la forme d'une approbation officielle, d'un soutien financier au démarrage, de l'élaboration de politiques facilitant les compensations/atténuations industrielles et d'une participation locale.

5. **Si la durée des accords n'est pas perpétuelle, cela ne signifie-t-il pas qu'ils ne sont pas efficaces?** Les PSE sont flexibles en ce qui concerne la durée de l'accord (combien d'années le propriétaire foncier sera payé pour fournir un service spécifique), et ce pour un certain nombre de raisons différentes, comme le fait que les engagements perpétuels peuvent être dérangeants pour les propriétaires fonciers qui veulent s'assurer qu'ils n'acceptent pas maintenant quelque chose qui pourrait avoir des impacts économiques négatifs à long terme ou que le financement futur du projet est en attente. L'intérêt de la communauté agricole pour la garantie à perpétuité est limité. Pour la majorité des agriculteurs et des éleveurs actifs, le modèle de PSE est beaucoup plus intéressant car il permet de garder le contrôle de l'utilisation des terres.

La durée de l'accord peut être fixée de manière à équilibrer les objectifs de l'environnement, du propriétaire foncier et de l'organisme de financement. Par exemple, le programme ALUS a généralement un accord de cinq à dix ans, avec une extension en fonction des fonds disponibles, tandis que l'ISE offre n'importe quelle durée d'accord. On a constaté que c'est la meilleure approche pour optimiser l'adoption significative à long terme des programmes de conservation et atteindre les objectifs environnementaux.

6. **Les programmes de PSE sont-ils ciblés?** L'un des principaux objectifs du développement des programmes de PSE a été d'intégrer efficacement les communautés locales et les propriétaires fonciers pour atteindre les objectifs environnementaux. Les modèles de mise en œuvre qui ont émergé de cette approche permettent de mettre en œuvre des programmes avec des objectifs spécifiques tels que la conservation des zones humides, le stockage et la gestion de l'eau, la séquestration du carbone, les espèces en danger, les bandes de pollinisateurs, le tout sous l'égide des " biens et services écologiques ".

Un certain nombre de projets pilotes sur les espèces en péril en Saskatchewan (SK SAR Pilot) sont en cours et visent les oiseaux des prairies. Ce projet pilote de PSE est axé sur la réalisation d'objectifs spécifiques en matière d'habitat pour le tétras des armoises et le pipet de Sprague.

Des exemples similaires viennent des États-Unis où les propriétaires fonciers sont payés pour protéger l'habitat des espèces en péril. Les accords Safe Harbour qui suspendent les dispositions réglementaires de la loi sur les espèces menacées au profit d'incitations permettent de tels programmes.

- 7. Les programmes de PSE retirent-ils des terres de la production qui contribuent à l'économie du Canada ?** Il n'est pas nécessaire que les terres soient retirées de la production pour participer aux programmes de PSE. Dans certains cas, la mise en jachère des terres peut être l'approche choisie, mais d'autres, comme les SK SAR Pilots peuvent choisir de fixer des objectifs en matière d'habitat qui utilisent en fait le pâturage des bovins pour atteindre le résultat souhaité en matière d'habitat. D'autres programmes peuvent modifier l'utilisation des terres, par exemple en retardant la fenaison pour réduire l'impact sur la saison de nidification des oiseaux, en changeant l'utilisation des terres, par exemple en transformant des terres cultivées en prairies indigènes pour l'élevage de bovins, ou en récompensant le maintien ou le rétablissement de zones riveraines saines qui font partie du paysage.

L'objectif des programmes de PSE n'est pas de mettre des terres en jachère, mais plutôt de trouver de nouveaux marchés environnementaux dans le paysage en exploitation en utilisant diverses approches.

- 8. Les programmes de PSE gonflent-ils artificiellement la valeur des terres ?** Étant donné que les programmes de PSE reconnaissent la production de services écologiques, ils peuvent accroître la valeur de terres qui étaient auparavant sous-évaluées. Par exemple, une acre de prairie indigène se vend historiquement à un prix inférieur à celui d'une acre de terre agricole où l'on peut cultiver du canola, car l'acre de canola a plus de potentiel pour générer des liquidités que l'acre de prairie indigène sur le marché. Cependant, la prairie fournit de nombreux biens publics tels que l'habitat pour les espèces en danger, la séquestration du carbone et la filtration de l'eau, et le programme de PSE permet de reconnaître la valeur de ces biens publics. Les programmes de PSE permettent de corriger les défaillances du marché.
- 9. Comment la valeur des paiements est-elle décidée?** Il existe de nombreuses approches d'évaluation scientifiquement soutenues qui peuvent être utilisées pour déterminer le montant du paiement, comme l'analyse du marché, les enchères inversées et d'autres processus d'appel d'offres. Les programmes mis en place au Canada à ce jour sont financés par des fonds philanthropiques, de sorte que le programme fixe un prix. S'il y avait un marché où il y aurait des vendeurs et des acheteurs consentants, le marché fixerait le prix. En fin de compte, le montant du financement disponible et les négociations avec les propriétaires fonciers détermineront les niveaux de paiement.
- 10. Le PSE peut-il être une approche abordable pour des résultats environnementaux positifs soutenus par le gouvernement ?** Un certain nombre de nations dans le monde, telles que l'Australie, les États-Unis et de nombreux pays européens, utilisent efficacement les programmes de PSE pour obtenir des résultats environnementaux positifs. Le Canada est l'un des rares pays développés au monde à ne pas avoir de programme national de PSE solide. Le Canada est en excellente position pour tirer parti des leçons des programmes de

PSE des autres pays afin d'atteindre ses objectifs environnementaux. Les programmes sont élaborés selon un modèle de partenariat privé-public, de sorte que le gouvernement n'est qu'un des supporteurs ou bailleurs de fonds. En outre, les programmes de PSE sont évolutifs et peuvent offrir davantage d'avantages à mesure que des fonds sont disponibles. Les associations de paysagistes et les organisations environnementales soutiennent les programmes de PSE car ils contribuent à créer des scénarios gagnant-gagnant sur le plan environnemental et commercial.

11. **Les programmes de PSE peuvent-ils récompenser les services existants?** Il est judicieux, d'un point de vue environnemental et économique, de soutenir le maintien des atouts écologiques actuels, ainsi que la restauration et l'amélioration. La restauration a des coûts beaucoup plus élevés ; la fonction écologique complète une fois perdue est sans doute irréalisable sur le plan écologique et économique. Il est donc important de reconnaître la valeur des paysages que les gens ont maintenus dans des conditions écologiques saines afin d'éviter toute perte future, et de récompenser ceux qui restaurent les services environnementaux perdus sur les terres où ils ont été perdus.
12. **Les projets locaux sont-ils en mesure de contribuer aux objectifs nationaux?** Le Canada possède un paysage diversifié qui fournit des services écologiques. Les différentes pratiques d'utilisation des terres ont une incidence différente sur la prestation des services écologiques selon les régions. Les programmes de PSE favorisent une discussion entre la communauté et les bailleurs de fonds sur la manière d'obtenir efficacement les résultats souhaités au niveau local. Les comités consultatifs locaux sont utilisés pour optimiser les résultats des programmes. Les programmes peuvent s'inscrire dans une initiative régionale ou nationale plus large tout en étant pilotés localement.
13. **Les programmes de PSE provoquent-ils des distorsions commerciales ?** Les programmes de PSE font partie de la "boîte verte" en ce qui concerne les obligations commerciales internationales du Canada. Des programmes similaires sont mis en œuvre par de nombreux partenaires commerciaux du Canada pour atteindre des objectifs environnementaux.
14. **Les programmes de PSE sont-ils une subvention pour les propriétaires fonciers ?** Les programmes de PSE sont des accords de rémunération des services qui permettent de payer des biens publics qui, autrement, ne sont pas ou peu fournis. Les programmes de PSE peuvent contribuer à atténuer les problèmes paysagers qui s'aggravent, tels que les inondations, la perte d'habitat, l'augmentation des besoins de filtration de l'eau, etc. Cela peut conduire à des avantages économiques tangibles pour les parties prenantes en évitant des coûts. Par exemple, l'État de New York a évité la construction d'une usine de traitement des eaux d'une valeur de 6 milliards de dollars, dont les coûts d'entretien s'élèvent à 250 millions de dollars par an, en payant (pour une fraction du coût) la fourniture de services écologiques par les terres situées en amont.